

Marie Moret à Gaston Ganault, 26 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 7 p. (457r, 458r, 459r, 460v, 461r, 462r, 463r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Gaston Ganault, 26 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45252>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [26 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination 46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

Description

Résumé Sur la gérance de l'Association du Familistère. Marie Moret explique à Ganault qu'elle veut faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la perpétuité de l'Association, que Godin et elle convenaient que le poste de gérante n'était pas fait pour elle, qu'elle a confiance comme Godin en Eugène André pour la direction industrielle et commerciale, et qu'un triumvirat à la gérance permettrait de contrebalancer les décisions d'André. Elle indique qu'André doit obtenir le titre d'associé, même dans le cas où la gérance n'était pas modifiée, car Dequenne ne veut pas de la gérance définitive et que Pernin ne peut ni ne doit l'occuper. Elle lui soumet une proposition de modification des statuts, entendue avec Tisserant, pour accorder à André le titre d'associé sans qu'il soit obligé d'habiter au Familistère, ce que lui interdit l'état de santé de sa femme. La modification (devenir associé après 25 ans de travail consécutif en faveur de l'Association) profiterait également à quelques vieux travailleurs comme le père Damien. Elle s'interroge sur la réaction possible à cette modification des « dissidents » Donneaud, Sekutowicz et Bernardot, raccommodés avec le nouveau régime, mais qui « n'en cherchent pas moins à me tirer aux jambes après m'avoir poussé à accepter la gérance ». Elle informe Ganault que Donneaud est entré à l'économat du Familistère, où ses débuts sont prometteurs, et que Sekutowicz et Bernardot ont conservé leurs fonctions précédentes, mais que les ouvriers trouvent qu'ils sont trop payés ; elle espère que les esprits se calmeront à leur sujet. Dans le post-scriptum, elle transmet le souvenir d'Émilie et Marie-Jeanne Dallet.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Santé](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [André \[madame\]](#)
- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Damien \[monsieur\]](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Donneaud, Henry](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Pernin, Antoine](#)
- [Sekutowicz, Jules \(1843-\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023